

-f.s.u.



d'autres couleurs pour l'enseignement professionnel

12, rue Cabanis 75014 Paris  
tel: 01 45 65 02 56 - fax: 01 45 65 06 09  
mail: [snuenat@snupe.com](mailto:snuenat@snupe.com)  
site: [www.snupe.com](http://www.snupe.com)

présyndicalisation  
2005-2006

Jusqu'au 31-8-2005, tarifs 2004/2005  
(page 5)



POUR ÊTRE  
ENCORE PLUS FORTS,  
READHEREZ,  
ET FAITES ADHERER

**ACTUALITÉ CORPO** : SALAIRES, RECRUTEMENT, MOBILITÉ DES PERSONNELS, CPE p.2 -  
**EDITORIAL** AMPLIFIER LES LUTTES SYNDICALES p. 3 - **ACTUALITÉ PEDAGO** : MOBILISER LES  
ÉNERGIES... p.4 - **FICHE DE PRÉSYNDICALISATION** p. 5 - **FICHE DE PRÉLÈVEMENT** p. 6 -  
**SECRÉTAIRES ACADÉMIQUES** p. 7 - **PUB : MAIF** p. 8

Le développement du SNUEP se fait par ses militant(e)s mais aussi par ses adhérent(e)s. TOUS les syndiqué(e)s reçoivent deux exemplaires de ce journal. Merci d'en faire profiter un(e) collègue.

## Salaires

Il faudrait, à en croire certains responsables ministériels, détruire la grille nationale des traitements des fonctionnaires, trop rigide, trop contraignante. En haut lieu, on estime que chaque fonctionnaire « **doit pouvoir progresser sur la base de critères incontestables, en prenant en compte les compétences individuelles et du mérite personnel dans la gestion des carrières** ».

Contre la grille et le point d'indice, Dutreil propose de **décomposer le salaire en trois parties** :

**Une première liée à l'indice, une deuxième liée à l'emploi occupé et une troisième qui prendrait en compte la performance du fonctionnaire.**

Le salaire ne serait donc plus lié au grade et au corps. Le point d'indice deviendrait accessoire et nos rémunérations seraient établies selon les principes du privé.

**Le SNUEP s'opposera à cette « logique du contrat » ( individualisation et mérite )** et revendique le respect des règles statutaires. Cela passe obligatoirement par la négociation sur la base du point d'indice. La grille qui en résulte pour chaque fonctionnaire, en fonction de son grade et de son échelon, est une garantie et elle permet de négocier et de maintenir le pouvoir d'achat pour tous.

## Heures Supplémentaires

Sarkozy proposait de « travailler plus pour gagner plus » ; Raffarin, lui, avec le Lundi de Pentecôte, a pour objectif de « nous faire travailler plus pour gagner moins ».

Signifiez clairement votre refus des heures supplémentaires dans votre établissement.

## Recrutement

Aujourd'hui, on annonce la suppression de 120 concours et on propose le recrutement de personnels par chaque rectorat, sur proposition des chefs d'établissement sous forme de contrats de trois ans, renouvelable une fois. **C'est la mise en place des « professeurs associés » au lieu de recourir à l'ouverture des postes mis au concours.** C'est la fin programmée du corps des PLP, avec pour angle d'attaque, dans un premier temps, les disciplines professionnelles.

Le SNUEP est attaché au principe du concours, garant de l'égalité pour tous à l'accès à la Fonction Publique, concours lié à un diplôme et à des épreuves validées par un jury.

**Le SNUEP condamne ce projet de décret.**

## Mobilité des personnels

« A l'issue du concours, chaque lauréat sera nommé dans un cadre statutaire et affecté pour son premier poste en fonction de la spécialité dans laquelle il a concouru. La durée du séjour initiale dans la spécialité sera de quatre ans. **Par la suite, le fonctionnaire aura vocation à occuper tous les emplois correspondant à son cadre statutaire et à être candidat sur l'ensemble des emplois correspondant aux cadres statutaires de même niveau que le sien.** » Tels sont les objectifs du gouvernement en matière de mobilité des personnels.

Votre poste est supprimé ? Qu'à cela ne tienne, vous pourrez aller travailler non plus sur le poste le plus proche correspondant à votre discipline et à votre qualification, mais dans la fonction publique hospitalière ou dans un service municipal sur « un emploi de même niveau ».

Le SNUEP revendique une mobilité choisie et volontaire, dans l'équité de traitement et la transparence des opérations d'un nouveau mouvement national . On ne peut enseigner sous la férule de hiérarchies locales, au sein d'équipes pédagogiques si les solidarités collectives sont amoindries. Le SNUEP exige le respect des qualifications (métiers, disciplines de recrutement et ordre d'enseignement) pour les affectations.

## Avant l'Eté, un Ministre chasse l'autre mais ...

### LES CPE DOIVENT SE GARDER DE TOUTE ILLUSION, S'ORGANISER ET SE SYNDIQUER

Fillon éjecté au profit de Robien, il est permis de s'interroger sur ce qui attend les services publics, le système éducatif et ses personnels avec ce « nouveau » gouvernement. Fera-t-il du zèle pour traduire la loi Fillon dans les faits ou cherchera-t-il à temporiser ?

Car les premiers projets de décrets de l'ex-ministre aggravent certaines dispositions de la loi et en ce qui concerne **le fonctionnement des EPLE, le rôle et la composition des instances, les pouvoirs des chefs d'établissements, les statuts des personnels il y a beaucoup à craindre notamment pour les CPE.**

Leurs missions et leur place sont peu évoquées dans ces projets de textes, mais nous savons que le rapport Thélot voulait les voir exercer des fonctions d'autorité, de gestion de la violence, entre autres, et suggérait de transférer certaines de leurs tâches aux assistants d'éducation.

Les CPE doivent aussi s'interroger sur d'autres mesures comme celles du (toujours) Ministre Borloo dont le plan annonce des projets éducatifs pour des jeunes en grande difficulté au sein d'internats publics « labellisés » mais sans personnels formés !

Les collègues sont de plus en plus souvent confrontés à des décisions qui méprisent la réalité de terrain, qui ignorent la dégradation du tissu social et ne sont élaborées que dans une perspective de moindre coût.

Si le SNUEP refuse de s'inscrire dans une démarche d'amendements et d'améliorations de textes qui prolongent une loi largement condamnée, il faudra sans relâche être attentifs et vigilants.

Plus que jamais, **les CPE doivent se regrouper** pour défendre et promouvoir leur métier, leur statut, leurs conditions de travail et le service public d'éducation en rejoignant la FSU et **en adhérent au SNUEP !**

Guy BERLIOUX



PAR LE SÉCRÉTARIAT NATIONAL

## 29 mai : le message sera-t-il entendu ? Un point d'appui pour amplifier nos luttes

Les français se sont exprimés le 29 mai. Ils ont voulu adresser un message clair : les refus de reculs sociaux, le refus de la concurrence entre les salariés et le refus de la liquidation des services publics. C'est un refus du même ordre qui s'était exprimé dans les mouvements sociaux tout au long de la décennie. Il serait temps que les gouvernants en tiennent compte.

Il est donc indispensable d'en tenir compte et cela, quelles que soient les appropriations de chacun d'entre-nous. Rappelons que le SNUEP, qui n'avait pas donné de consignes de vote, avait exprimé, à partir de ses mandats, un avis négatif du TCE.

Les discours du président de la République et du premier ministre ne correspondent en rien aux attentes des citoyens exprimées dans le vote du 29 mai. Quelle est la légitimité des gouvernements issus de l'actuelle « majorité », battue trois reprises dans les urnes, pour imposer des régressions sociales et une loi d'orientation pour l'école rejetée par les parents d'élèves, les enseignants et les lycéens ? Plus que jamais il faut exiger l'abrogation de cette loi et l'annulation des décrets d'application que le gouvernement s'empresse de promulguer.

L'acharnement à promouvoir et imposer l'apprentissage, découle de l'application de ces dogmes libéraux rejetés. Nous sommes en droit d'exiger de redonner à l'enseignement professionnel public toute sa place et, face à la gabegie de l'utilisation des fonds publics, ouvrir la perspective d'un service public unifié de la formation professionnelle pour tous les jeunes.

Ils n'ont aucun droit d'enclencher un processus destructeur du caractère national des diplômes, comme ils veulent encore le faire en généralisant le CCF au BEP dans un projet de décret, après l'avoir fait pour le CAP. La bataille lancée par le SNUEP contre le CCF est encore d'actualité : pour ceux qui ne l'ont pas fait, il est encore temps de signer la pétition !

Tout au long de l'année le SNUEP s'est battu sur tous les fronts pour défendre les intérêts des personnels. Il a été à l'origine de toutes les actions unitaires, il a agi, dans son secteur, pour renouer avec l'unité. Il a participé dans le cadre de délégation fédérale des audiences ministérielles sur les revendications « fonction publique ». Il est intervenu de nombreuses fois dans les instances paritaires : CSE, CFEM, CAPN, Conseil National de la formation tout au long de la vie...

Une nouvelle période politique s'ouvre, et plus que jamais les personnels auront besoin d'une organisation syndicale à leurs côtés pour défendre notre service public. Il est donc indispensable de faire de notre syndicat, le SNUEP, un outil plus fort et plus efficace : rassemblons-nous dans le syndicat spécifique et unitaire des PLP, fédérons la FSU, avec tous les syndicats majoritaires de l'enseignement.

Syndiquez-vous dès maintenant pour l'année 2005-2006 (1) !

(1) : Au tarif de l'année 2004-2005 jusqu'au 31 08 05



## MOBILISER LES ENERGIES POUR FAIRE ECHEC AU DEMANTELEMENT DE LA VOIE PROFESSIONNELLE !

### LE SNUEP, UN SYNDICAT QUI VOUS EST INDISPENSABLE !

Si certains enseignants n'étaient pas convaincus des dangers du plan de relance de l'apprentissage et de la substitution à nos formations dispensées en Lycée Professionnel, la dernière séance du **Comité National de la Formation Tout au Long de la Vie** a eu raison de leurs dernières interrogations. Il y a quelques années, nous n'aurions jamais imaginé qu'un gouvernement de la France puisse remettre en cause de la sorte des valeurs essentielles de notre société. Non seulement nos dirigeants tentent encore une fois un nième plan de relance de l'Apprentissage, mais ils mettent en place une véritable déréglementation et des modifications importantes du code du travail, dispositif qui s'apparente à un **recul social** dans notre pays. Ce n'est pas quelques tentatives de réglementations issues des Régions qui modifieront sensiblement ce paysage. Si certains textes sont votés, un retour à la case départ sera très problématique. Outre la gestion désastreuse et peu rentable des fonds de la Formation Professionnelle, voilà que les seules propositions ne concernent que des dispositifs d'assouplissement de certaines règles régissant l'apprentissage.

*Assouplissement des règles relatives aux conditions de compétence des maîtres d'apprentissage, assouplissement des règles relatives au nombre d'apprentis pouvant être formé par un maître d'apprentissage, simplification des règles relatives aux dérogations à l'utilisation des machines dangereuses pour les apprentis mineurs, extension du travail de nuit pour certains apprentis, absence de contrôle de compétence pour l'habilitation des maîtres d'apprentissage, absence de formation, la panoplie est entière !*

C'est dans ce contexte que l'on nous propose de participer à cette dynamique en implantant dans nos établissements quelques sections dans le cadre de CFA académiques ou départementaux, **dont nous n'avons vraiment pas besoin**. Ce n'est pas par la volonté de certains de vouloir rendre plus acceptable l'apprentissage que l'on proposera à la jeunesse de véritables parcours de formation. Le dogme politique est évidemment de gérer des fonds et de fournir à des entreprises un volant d'apprentis dont on a montré que l'insertion est très problématique. **D'ailleurs la notion de la qualité des contenus de formation n'est jamais abordée.**

Nous invitons les personnels à examiner les mandats et surtout les contenus des interventions de l'ensemble des organisations syndicales.

**Le SNUEP a été un maillon incontournable dans le cadre de représentations fédérales pour faire entendre la voix des personnels de Lycée Professionnel au sein de toutes les instances académiques et nationales. Il en a été de même au sein des instances ministérielles au plus haut niveau.** Nous vous appelons donc à confirmer votre soutien ou à nous rejoindre car la lutte s'annonce

encore longue et nous ne pouvons compter que sur nous même.

### LE SNUEP, UN SYNDICAT ACTIF ET RECONNU QUI VOUS INFORME ET VOUS DEFEND !

Le **SNUEP** a participé activement à la lutte contre la loi d'orientation sur l'Ecole. Les Projets de nouveaux décrets sont maintenant connus. Conformément à la décision de son bureau national, **le syndicat n'entrera pas dans une logique d'amendements à une loi qu'il rejette. Par contre, il fera connaître largement son analyse sur chaque projet de décret qui concerne la voie professionnelle.** Les décrets connus à ce jour sont très inquiétants au niveau de leurs

contenus : *Recrutement de Professeurs associés visant à remplacer les PLP, Remise en cause de la liberté pédagogique dans les établissements, Généralisation du CCF aux diplômés professionnels, Mise en place de l'apprentissage dans les EPLE, nouveaux dispositifs relatifs à l'orientation des collégiens vers la voie professionnelle, limitation des possibilités de poursuites d'études des bacheliers de la voie professionnelle, attribution de bourse au mérite pour les collégiens à l'issue du Brevet, Mise en place d'un haut conseil de "sages" chargé d'élaborer l'os-*

*ture et les contenus de l'Ecole,...* pour ne citer que les plus importants. Vous pouvez consulter les décrets et nos positions sur le Site Internet et dans toutes nos publications (les circulaires d'information "SNUEP-INFO", le journal national et les brochures spécifiques.

Le **SNUEP** s'est adressé au Ministère sur l'ensemble de ces dossiers.

Dans le cadre de la représentativité fédérale, le **SNUEP** est représenté au Conseil Supérieur de l'Education. En conséquence, il est largement intervenu et tout particulièrement sur son secteur en ce qui concerne la voie professionnelle, la rénovation et la mise en place de nouveaux diplômés, les textes d'orientations... C'est en nous aidant à développer davantage nos secteurs d'activité, que nous disposerons d'un syndicat encore plus puissant, plus pertinent, véritable relais de la volonté des personnels.

**La voie professionnelle est en danger !**

**Le corps des PLP est en danger !**

**Seul le SNUEP-FSU est aujourd'hui capable de rassembler toutes les énergies de notre secteur.**

L'actualité des ces derniers mois l'a bien montré. Confirmez-nous votre soutien en renouvelant votre adhésion et en appelant les personnels à nous rejoindre.

René PASINI



Pour suivre en temps réel  
l'actualité syndicale :  
[www.snuép.com](http://www.snuép.com)      [www.fsu.fr](http://www.fsu.fr)



Adressez ce bulletin d'adhésion et votre règlement à :  
Section Académique ou SNUep : 12, rue Cabanis 75014 PARIS

Remplissez complètement et LISIBLEMENT ce bulletin, cela facilite le travail des militant(e)s. MERCI

Ancien adhérent  N° (facultatif) : \_\_\_\_\_

M.  Mme  Mlle

NOM (dans l'ordre si nom composé) : \_\_\_\_\_

Prénom administratif : \_\_\_\_\_

Nom de jeune-fille : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Bât, Étage, Porte : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_

N° rue, boulevard : \_\_\_\_\_

Boîte Postale, Cidex : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

COMMUNE : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_

Port : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_

E mail : \_\_\_\_\_

Spécialité : \_\_\_\_\_ Code spécialité (si connu) : \_\_\_\_\_

### RESPONSABILITÉS

Secrétaire Local (SL1) :

Secrétaire Local adjoint (SL2) :

Correspondant Local (CL) :

### COTISATIONS MÉTROPOLE 2004-2005

Sans traitement	25
Retraité PLP 1	81
Contractuel	6% du traitement net
Outremer et Étranger	Tarification spéciale

Ech	P 2 / CPE		MA		
	CI Norm	HC	1	2	3
Retraité	87	96			
1	81	108	81	72	63
2	87	126	87	78	66
3	90	135	90	81	69
4	93	144	93	84	72
5	99	156	99	87	75
6	105	168	105	90	81
7	111	174	108	93	84
8	120		117	99	87
9	129	Banque :			
10	138	Agence :			
11	150	Chèque :			

Le SNUEP-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser les publications syndicales. Je demande au SNUEP de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions. Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et les traitements automatisés dans les conditions fixées par les art. 26 et 27 de la Loi du 06/01/78. Cette autorisation, à reconduire lors du renouvellement d'adhésion, est révoquée dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.

ACADÉMIE (au 01/09/04) :

### Situation administrative

PLP  CPE  Titulaire

Stagiaire IUFM  Stagiaire sur poste

CI Norm  HC

MA 1  MA 2  MA 3

Echelon au 01/09/04 : \_\_\_\_\_

Date de promotion : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

contractuel :  indice : \_\_\_\_\_

Vacataire :  Nb d'heures : \_\_\_\_\_

Emploi : (ATP, AFA, CPA, détachement, Greta, Mijen, inspection, ZR, Congés divers) : \_\_\_\_\_

% temps partiel : \_\_\_\_\_ %

### AFFECTATIONS

Retraité  en congé  Sans emploi

Affectation administrative : (Etablissement, ZR, ATP)

N° du RNE : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Lieu de travail (Etablissement)

N° du RNE : \_\_\_\_\_

LP  SEP  SES  EREA

Collège  Lycée  SUP  FC

Nom de l'établissement : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

### COTISATION

Montant : ..... €

Mode de paiement :

Prélèvement (sur banque métropolitaine) :

Renouvellement prélèvement :

Chèque(s) :

Date d'adhésion :

Signature :



Se syndiquer, c'est se donner les moyens :

- de faire respecter ses droits ;
- d'acquérir de nouveaux droits ;
- d'une expression collective, constructive, critique et indépendante.
- d'être dans un syndicat de la FSU, 1<sup>re</sup> fédération des agents de l'Etat, aux côtés d'autres syndicats d'enseignants, le SNES, le SNUIPP, le SNEP majoritaires dans leur secteurs.

RAPPEL

## Comment Payer ?

**Par chèque :** sous la forme d'un chèque global ou de 2 ou 3 chèques échelonnés jusqu'en avril. Dans ce dernier cas il vous suffit de porter les dates d'encaissement souhaitées au dos de chacun des chèques.

**Par prélèvement :** remplir autorisation de prélèvement, feuille (p. 6). Cette autorisation est annuelle. Si vous souhaitez reconduire le prélèvement, elle devra chaque année être renouvelée.

## Important !

Conformément aux textes en vigueur, 60 % de votre cotisation annuelle est déductible de vos impôts !

Exemple : une cotisation de 124 € (PLP 9<sup>e</sup> échelon) ne vous revient en réalité qu'à..... 50 € !

## Secrétaires académiques

### Aix-Marseille

Christian PERU, [peru.christian@9online.fr](mailto:peru.christian@9online.fr)  
Tél. : 06 67 39 89 38, Bourse du travail, 23, boulevard Charles-Nedelec  
13003 Marseille

### Amiens

Philippe ETHUIN, [sneup.ethuin@voila.fr](mailto:sneup.ethuin@voila.fr)  
Tél. : 03 22 91 97 42, 32, boulevard de Pont-Noyelles, 80090 Amiens

### Besançon

Mathieu LARDIER, [sneup90@wanadoo.fr](mailto:sneup90@wanadoo.fr), [besancon@sneup.com](mailto:besancon@sneup.com)  
Tél. : 03 81 81 87 55, 24, place Marulaz, 25000 Besançon

### Bordeaux

Olivia MEERSON, [bordeaux@sneup.com](mailto:bordeaux@sneup.com)  
Tél. : 06 72 62 72 18, 30, rue Argenterie, 64100 Bayonne

### Caen

Elisabeth TEILLET HOUGUET, [sneup-caen@sneup.com](mailto:sneup-caen@sneup.com)  
Tél. : 06 71 63 51 47, 115, rue Saint-Pierre-et-Miquelon, 50400 Yquelon

### Clermont-Ferrand

Guy BERLIOUX, [guy-berlioux@sneup.com](mailto:guy-berlioux@sneup.com)  
Tél. : 04 78 53 28 60, 282, route de Genas, 69500 Bron

### Corse

Marie FOATA, [marie.foata@wanadoo.fr](mailto:marie.foata@wanadoo.fr)  
Tél. : 06 23 05 27 65, Centre syndical Martinelli, immeuble Beaulieu,  
avenue Kennedy, 20090 Ajaccio

### Créteil

Gérard RUMEAU, [sneup.creteil@wanadoo.fr](mailto:sneup.creteil@wanadoo.fr)  
Tél. : 01 43 77 02 41, SNUEP-FSU, 13, rue des Archives, 94000 Créteil

### Dijon

Didier GODEFROY, [sneupdijon@wanadoo.fr](mailto:sneupdijon@wanadoo.fr)  
Tél. : 03 80 43 23 07 - 06 83 08 11 58, 19 C, rue Bel Air, 21000 Dijon

### Grenoble

Jean-Yves GOBREN, [sneupGre@wanadoo.fr](mailto:sneupGre@wanadoo.fr)  
Tél. : 04 76 09 49 52, 15, rue de Quirole, 38170 Seyssinet-Pariset

### Guadeloupe

Sandrine STEFKOVIC, [guadeloupe@sneup.com](mailto:guadeloupe@sneup.com)  
Tél. : 05 90 90 10 21, 2, résidence Les Alpinias, Morne-Caruel,  
97139 Les Abymes

### Guyane

Nicolas DESPOUX, [sneupguyane@wanadoo.fr](mailto:sneupguyane@wanadoo.fr)  
Tél. : 06 94 41 42 84  
entrée Petit-Lucas, chemin Troubiran, 97300 Cayenne

### Lille

Gérard DUTILLY, [lille@sneup.com](mailto:lille@sneup.com)  
Tél. : 03 20 61 08 22, 38, boulevard Van-Gogh, 59650 Villeneuve-d'Ascq

### Limoges

Béatrice GAUTHIER, [sneup.limoges@wanadoo.fr](mailto:sneup.limoges@wanadoo.fr)  
Tél. : 05 55 87 78 49 - 06 08 09 41 74, 59, rue Noël-Boudy, 19100 Brive

### Lyon

François CLEMENT, [lyon@sneup.com](mailto:lyon@sneup.com)  
Tél.-Fax : 04 78 53 28 60  
SNUEP-FSU, bourse du travail, salle 44, 205, place Guichard, 69003 Lyon

### Martinique

Eric LASSONNIER, [elassonnier@wanadoo.fr](mailto:elassonnier@wanadoo.fr)  
Tél. : 05 96 64 42 37, 31, lotissement des tropiques, 97200 Fort-de-France

### Montpellier

Dominique MULLER, [sneup.montpellier@wanadoo.fr](mailto:sneup.montpellier@wanadoo.fr)  
Tél. : 04 66 27 14 04, 75, impasse des Ronces, 30000 Nîmes

### Mayotte

Sneup-Fsu, [sneupnat@sneup.com](mailto:sneupnat@sneup.com)  
Tél. : 01 45 65 02 56, 12, rue Cabanis 75014 Paris

### Nancy

Patrick LANZI, [lanzi.patrick@wanadoo.fr](mailto:lanzi.patrick@wanadoo.fr)  
Tél. : 03 83 72 28 53 - 06 66 77 88 40, 1, place de l'Eglise, 54450 Herbeviller

### Nantes

Martine TEISSIER, [nantes@sneup.com](mailto:nantes@sneup.com)  
Tél. : 06 76 79 08 16, Bourse du travail, 14, place Imbach, 49000 Angers

### Nice

Andrée RUGGIERO, [andree.ruggiero@wanadoo.fr](mailto:andree.ruggiero@wanadoo.fr)  
Tél. : 04 94 30 01 09 - 06 79 44 06 81, cité Monmousseau, bâtiment CD,  
73, rue Ravel, 83500 La-Seyne-sur-Mer

### Nouvelle-Calédonie

Michèle CORDIER, [michele.cordier@canl.nc](mailto:michele.cordier@canl.nc)  
Tél. : 00 687 24 01 84, B.P. 4261, 98847 Nouméa Cedex

### Orléans-Tours

Gilles PELLEGRINI, [sneup.orleans-tours@tele2.fr](mailto:sneup.orleans-tours@tele2.fr)  
Tél. : 02 38 37 04 20, 41, boulevard Buyser, 45250 Briare

### Paris

Christine GUENARD, [Sneup-fsu-paris@club-internet.fr](mailto:Sneup-fsu-paris@club-internet.fr)  
Tél. : 06 77 56 43 67, 12, rue Cabanis, 75014 Paris

### Poitiers

Marie-Caroline GUERIN, [mccguerin@9online.fr](mailto:mccguerin@9online.fr)  
Tél. : 06 67 39 89 38, 12, rue Cabanis, 75014 Paris

### Polynésie

Maryline DUMAS-DELAGE, [dumas-delage@bigfoot.com](mailto:dumas-delage@bigfoot.com)  
Tél. : 06 89 72 14 76, BP 52973, 98716 Pirae-Tahiti

### Reims

Régis DEVALLE, [regis-devalle@sneup.com](mailto:regis-devalle@sneup.com)  
Tél. : 06 12 68 26 60, 24, rue du Lieutenant Chauré, 51340 Mauraup-le-Montois

### Rennes

Annie SEVENO, [seveno.annie@wanadoo.fr](mailto:seveno.annie@wanadoo.fr)  
Tél. : 02 99 83 46 34, 06 16 84 41 24,  
131, rue Belle Epine, 35510 Cesson-Sévigné

### Réunion

Cendrine PEIGNON, [sneupreunion@wanadoo.fr](mailto:sneupreunion@wanadoo.fr)  
Tél. : 02 62 58 78 07, 06 92 61 93 31, 810, Rocade Sud, 97440 Saint-André

### Rouen

Bernard BERGER, [bernard.berger1@mageos.com](mailto:bernard.berger1@mageos.com)  
Tél. : 02 35 62 11 71 - 06 20 61 84 80, 4, rue Louis-Poterat, 76100 Rouen

### Strasbourg

Jean-Michel VAILLANT, [strasbourg@sneup.com](mailto:strasbourg@sneup.com)  
Tél. : 03 88 83 32 21, 39, rue de la Grossmatt, 67800 HOENHEIM

### Toulouse

Didier CILIBERTI, [dciliberti@free.fr](mailto:dciliberti@free.fr)  
Tél. : 05 61 43 60 60, SNUEP FSU 31,  
3, chemin du Pigeonnier-de-la-Cépière, 31081 TOULOUSE

### Versailles

Pierre MENIGOZ, [pierre-menigoz@sneup.com](mailto:pierre-menigoz@sneup.com)  
Tél. : 01 30 70 04 18, 4, allée du Dauphiné, 8140 VELIZY-VILLACOUBLAY